



ART DE VIVRE (RÈGLEMENT INTÉRIEUR) Année scolaire 2024/2025

*Pour une bonne organisation de l'école dans l'intérêt de tous,
voici les règles de fonctionnement de l'école.*

Préambule

Le règlement intérieur de l'école le Renard et la Rose définit les règles qui organisent la vie de l'école selon les principes de la pédagogie de Maria Montessori. Nous insistons également sur les valeurs telles que le respect des droits de l'enfant, le respect et la bienveillance individuels et collectifs, le principe de laïcité, la neutralité politique et idéologique.

En plus d'une adhésion au projet pédagogique de la part des parents, indispensable au bon déroulement de la scolarité des enfants,

dans un souci de cohérence entre ce qui se passe à la maison avec les parents et ce qui se passe à l'école avec les éducateurs,

il nous a semblé nécessaire d'établir ce document permettant à chacun d'entre vous d'être informé sur le mode de vie de vos enfants au sein de l'école.

Les adultes et les enfants ont des *droits* mais aussi des *devoirs*. Les uns et les autres doivent adhérer à cette mission pédagogique et respecter l'ensemble des règles communes. L'ensemble des droits et devoirs au sein de l'établissement accompagne ce règlement en annexe I et les parents se doivent de le connaître et le faire connaître à leur enfant.

Ce règlement constitue un contrat entre les différents membres de la communauté éducative (enfants, parents, membres de l'équipe éducative (équipe pédagogique, éducatrice spécialisée, Direction et bénévoles).

Le fonctionnement général de l'école

I/ Inscription

Nous recommandons aux familles d'inscrire leur enfant dans leur école de secteur au cas où notre école serait dans l'incapacité de l'accueillir.

Le premier critère d'admission à l'école le Renard et la Rose est l'adhésion complète des parents ou représentants légaux au projet pédagogique ainsi qu'au présent règlement intérieur.

Procédure d'inscription :

1/ Remplir une fiche de pré-inscription sur Ecole Futée

2/ Se rendre à l'entretien proposé par l'équipe de direction et pédagogique (Frais 40€)

3/ Dès l'inscription confirmée par l'équipe de direction et pédagogique, compléter le dossier sur Ecole Futée et effectuer le versement des frais d'admission (210€) qui valident la réservation de la place de l'enfant.

Les frais d'admission marquent l'engagement des familles et restent acquis par l'association en cas de désistement.

Afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant, les parents veilleront à remplir le dossier d'inscription avec des informations précises et exactes.

Se reporter au règlement financier pour plus d'informations sur les tarifs de scolarité, frais de fournitures etc...

II/ Admission

L'admission est définitive à l'issue de la période d'essai.

Période d'essai

Avant l'admission définitive, une période d'essai de trois semaines en septembre (ou au moment de l'arrivée de l'enfant si en cours d'année scolaire), reconductible une fois, permettra de s'assurer que :

- l'enfant se plaît,
- la famille est satisfaite de ce que propose l'école
- l'équipe éducative est en capacité d'accompagner l'enfant dans son développement et sa progression.

En cas de difficultés avérées, une rencontre sera organisée entre la famille et l'école pour décider de la pertinence ou non d'accueillir l'enfant dans ce cadre scolaire. Quelle que soit la décision, les frais de scolarité du mois écoulé restent dus.

Passage d'une ambiance à la suivante :

Le passage de l'ambiance 3-6 ans à l'ambiance 6-12 ans se fait quand l'enfant est prêt et a acquis la maturité et les compétences nécessaires, sur proposition de l'équipe pédagogique.

Pour l'enfant avec des besoins spécifiques, le sur-maintien dans l'école est possible jusqu'à ses 14 ans afin d'étayer et compléter ses acquis scolaires.

III/ Situations particulières :

Mi-temps

Le mi-temps peut être envisagé dans certains cas et doit faire l'objet d'une concertation avec l'équipe éducative. Une demande écrite et signée d'aménagement doit être adressée à la direction, qui transmettra à l'inspecteur de l'Education Nationale, selon le décret n° 2019-826 du 2 août 2019.

Départ de l'enfant en cours d'année scolaire

En cas de départ en cours d'année, **un préavis de 1 mois** est à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception aux membres de la Direction ou remis en main propre. Tout mois entamé est entièrement dû à l'école. **En l'absence de préavis, la caution est encaissée.**

Changement d'école :

Après une période de scolarisation dans notre établissement, si l'enfant devait rejoindre le système classique, la famille informe au plus tôt l'équipe pédagogique, de préférence 3 mois à l'avance, afin de préparer l'enfant à cette transition et faciliter son adaptation future.

IV/ Sorties

Une autorisation de sortie vous est demandée pour la participation de votre enfant aux sorties scolaires. Les déplacements s'effectueront principalement par les transports en communs.

Les parents ne souhaitant pas que leur enfant participe à une ou plusieurs sorties doivent garder leur enfant à domicile si l'école ne peut offrir d'alternative.

Les parents souhaitant accompagner le groupe doivent fournir, si déplacement en voiture la photocopie de leur permis de conduire et si avec son véhicule personnel, une attestation d'assurance automobile et d'un contrôle technique à jour. Comme tous parents, ceux-ci sont à jour de leur adhésion à l'association.

V/ Personnel

Direction :

Elle est à la disposition des parents d'élèves pour toutes questions concernant :

- le fonctionnement général de l'école et les dispositions administratives
- les relations avec l'équipe pédagogique et difficultés particulières

L'équipe pédagogique est ainsi composée :

Ambiance 3-6 ans :

- Educatrice Montessori
- Assistante Montessori
- Référente Enseignement Spécialisé

Ambiance 6-12 ans :

- Éducatrices Montessori (1,5 ETP)
- Référente Enseignement Spécialisé

Par ailleurs, des volontaires services civiques effectuent leur mission au sein de l'école.

VI/ Intervenants extérieurs

L'école peut faire appel à des intervenants extérieurs pour des activités ponctuelles ou régulières. Chacune des interventions est soigneusement préparée avec l'équipe pédagogique qui s'assure que la philosophie de l'école est respectée.

Vie de l'école

Dans notre école, les élèves ont baptisé leur ambiance. L'ambiance des 3-6 ans se nomme les Explorateurs et l'ambiance 6-12 se nomme les Aventuriers.

I/ Co-éducation

La réussite éducative passe par la co-éducation : alliance entre l'enfant, les professionnels, la famille et les bénévoles.

A ce titre, une attention particulière sera apportée à l'accueil, à la communication et la parole de la famille :

- Accueil ponctuel autour d'un café

- Intervention programmée de membres de la famille : lecture d'une histoire, présentation d'un talent / métier...
- Participation à des activités pédagogiques : accompagnement de sorties, aide ponctuelle pour des activités en classe (bricolage, cuisine ...).
- Mise en place d'une « boîte à idées » : tous les membres de la communauté éducative sont forces de proposition.

Pour le bien-être de l'enfant, ce qu'il vit à l'école et à la maison doit répondre à une *cohérence d'ensemble*. **Les principes éducatifs de l'école se construisent à partir du respect de chaque personne (adulte et enfant), et d'un cadre clair à la fois ferme et bienveillant. Nous encourageons les familles à s'approprier ces principes, et sommes ouverts à tout échange à ce sujet.**

L'association Le Renard et la Rose fera des propositions de rencontres et conférences.

II/ Accueil

Les enfants sont accueillis à l'entrée du bâtiment :

- **Allée des Finettes (côté cour) à 08h30 pour tous**
Au delà de 8h45 votre enfant est notifié en retard

Le parent, pour les Explorateurs, encourage l'enfant à aller se préparer au vestiaire et supervise le lavage de mains de façon à ce que son enfant acquière une autonomie progressive. Il l'accompagne ensuite jusqu'à son entrée dans l'ambiance.

Au-delà de 8h45, l'équipe pédagogique n'est plus disponible pour l'accueil individuel des enfants.

Chaque enfant inscrit à l'école reste sous la responsabilité de son/ses parents ou de l'adulte responsable l'accompagnant jusqu'à ce qu'il soit physiquement dans l'enceinte du bâtiment et accueilli par un membre de l'équipe éducative.

III/ Vestiaires

On entre dans l'école par le hall et il est attendu une posture adaptée tant des enfants que des adultes :

C'est un endroit calme car pour les enfants, c'est déjà un endroit de travail : les plus jeunes y apprennent l'autonomie pour enfiler ou retirer son manteau, ses chaussures ou chaussons, bottes.... avec éventuellement un adulte. Les plus grands poursuivent leur apprentissage de l'ordre et du respect de leurs affaires.

L'entrée se fait dans le calme en chuchotant.

IV/ Retard

Il est indispensable d'arriver à l'heure pour ne pas perturber la mise au travail des enfants.

Tout retard doit être signalé à l'équipe éducative par Ecole Futée.

V/ Absences

L'absence prévue d'un enfant doit impérativement être signalée via Ecole Futée au plus tard la veille de celle-ci.

Dans le cas d'une absence imprévue, celle-ci doit être signalée au plus tôt par les parents sur Ecole Futée.

Les RDV médicaux et autres sont, de préférence, à organiser en dehors des temps scolaires, à défaut, les enseignants doivent être prévenus.

Les absences pour convenances personnelles ne sont pas cautionnées. L'assiduité des élèves est une condition indispensable pour leur permettre l'acquisition des compétences du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture. Au-delà de deux ½ journées d'absence non justifiée par mois, la situation est signifiée à l'inspecteur de circonscription.

VI/ Sortie des classes

La sortie des classes a lieu à 16h30.

Les parents viennent chercher leur enfant dans le hall de l'école allée des finettes.

Si personne n'est venu récupérer l'enfant à 16h45, il sera alors accompagné à l'espace périscolaire, où la famille viendra le récupérer. **Le périscolaire est facturé à partir de 16h45 (4€).**

Seules les personnes déclarées inscrites sur Ecole Futée sont habilitées à venir chercher un enfant. Cette démarche doit être effectuée au plus tard la veille de la sortie.

Cependant, dans le cas où la personne prévue se retrouve exceptionnellement dans l'incapacité de venir chercher un enfant, une autre personne peut y être autorisée, à condition que le responsable légal de l'enfant prévienne la Direction de l'école et l'enseignant par Ecole Futée ou par téléphone et qu'une carte d'identité soit présentée.

Dans le cas contraire, l'enfant sera pris en charge selon les règles de la garderie jusqu'à l'arrivée d'une personne dûment mandatée. Il est donc vivement conseillé d'inscrire sur ladite liste un parent de l'école qui pourra se charger d'accueillir exceptionnellement votre enfant.

Dès qu'un parent ou une personne dûment mandatée par les parents vient chercher l'enfant, celui-ci ainsi que tout autre enfant qui accompagne l'adulte sont sous l'entière responsabilité de ce dernier, y compris dans l'enceinte de l'école.

L'adulte doit veiller à ce que l'enfant ait un comportement adapté et respectueux du règlement.

Pour que la sortie s'organise sereinement et dans le respect de tous, les parents qui ont besoin d'un temps d'échanges avec un membre de l'équipe, sont invités à solliciter un rendez-vous.

VII/ Goûter

Les enfants de l'ambiance Les Explorateurs prennent leur goûter avant la sortie des classes. Le goûter est fourni par chaque famille.

Les enfants de l'ambiance Les Aventuriers qui restent en périscolaire pourront goûter à partir de 16h30. Le goûter est fourni par les familles.

VIII/ Sieste

Un temps de repos avec ou sans sommeil est prévu pour les enfants de 3 ans ainsi que pour les enfants plus âgés qui en éprouvent le besoin.

Nous respectons le sommeil de l'enfant et nous ne le réveillons pas avant 16h.

IX/ Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire, midi et soir, est un service supplémentaire proposé et géré par l'association Le Renard et la Rose.

Le midi : Le temps périscolaire est encadré par les membres de l'équipe éducative et des bénévoles de l'association. Il est compris dans les frais de scolarité. Il constitue un temps à part entière de la pédagogie Montessori. Les enfants mettent la table, se servent à manger et participent au rangement.

Nous appliquons les règles de la politesse et du savoir-vivre à table.

Les régimes alimentaires spécifiques, pour raisons de santé, feront l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi en concertation avec la direction de l'école et le médecin traitant de l'enfant.

Pour les enfants qui restent déjeuner à l'école, deux solutions :

- Panier-repas fourni par les familles : le déjeuner préparé et chauffé par la famille par avance

sera apporté dans une boîte isotherme, où figure le prénom de l'enfant. S'il s'agit d'un repas froid, celui-ci sera déposé dans un réfrigérateur prévu à cet effet. L'école fournit la vaisselle. Il est demandé de ne pas mettre de boisson. Nous demandons aux parents de prévoir une entrée, un plat, un dessert.

Les parents qui fournissent le repas ont l'autorisation d'accéder à l'arrière cuisine afin de récupérer les affaires de leur enfant.

Les enfants de l'ambiance 3-6 n'ont pas accès à ce lieu sans accompagnement d'un adulte.

L'école n'est pas responsable de la qualité des repas apportés de la maison et sa responsabilité ne saurait être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire des enfants.

- Repas fourni par la restauration scolaire : la totalité du repas est fourni par la cuisine centrale d'Orléans (société SOGERES) moyennant une participation des familles (voir règlement financier).

Dans un esprit de convivialité, du bien vivre ensemble, mais aussi de découverte, nous proposons aux enfants de goûter à la nourriture proposée.

Le soir : Un accueil périscolaire payant est assuré le soir de 16h30 à 18h15. Le tarif est de 4 euros par accueil.

L'enfant peut y être inscrit :

- soit ponctuellement, en demandant sur Ecole Futée la semaine précédente. Cet accueil se fera dans la limite des places disponibles
- soit de façon régulière. Dans ce cas, l'inscription est effectuée au moment de la rentrée des classes.

Le nombre de places est limité à 20 enfants maximum. Nous invitons les familles à trouver des solutions alternatives afin de ne pas saturer l'accueil. L'accueil est strictement réservé aux familles qui sont dans l'incapacité de venir chercher leur enfant à 16h30. Cet accueil se fait dans la salle commune sous la surveillance de deux adultes, membre du personnel, volontaire service civique ou bénévole.

Les parents ou adultes qui viennent chercher un enfant doivent sonner à l'entrée afin de signaler leur arrivée. Ils n'ont pas accès à la salle commune et attendent dans le hall qu'un membre du personnel leur amène leur enfant après qu'il ait rangé son activité.

X/ Procédure en cas de non prise en charge

Pour information, dans le cas où aucune personne habilitée ne viendrait chercher un enfant au terme de la garderie du soir et sans nouvelles de la part des parents, la responsable de la garderie prévient la directrice de l'école. Elle essaiera à son tour de joindre les parents ou les personnes dûment mandatées. En cas de non-réponse, elle viendra alors chercher l'enfant à l'école afin de l'emmener auprès du service de police ou de gendarmerie le plus proche. Elle avertira alors les parents du lieu où se trouve l'enfant par téléphone et par mail.

XI/ Vêtements et Objets Personnels

Il est recommandé de marquer les vêtements et les accessoires de votre enfant. Les vêtements non marqués et non réclamés seront donnés à chaque fin d'année scolaire à des associations caritatives.

Les enfants retirent leurs chaussures à l'arrivée en classe et portent des chaussons ou chaussures d'intérieur. De manière générale, nous vous invitons à habiller votre enfant avec des vêtements peu fragiles, pratiques et confortables favorisant l'autonomie de celui-ci.

Nous demandons qu'une paire de bottes ainsi qu'un pantalon de pluie soient laissés à l'école pour les jours d'intempéries.

Pour une question de sécurité, les écharpes ne sont pas autorisées.

L'école n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets.

En ambiance 3-6 ans :

- les doudous et tétines sont acceptés pour les temps de repos. Merci de fournir dans ce cas, une boîte à tétine marquée au nom de votre enfant.
- des objets personnels pourront être apportés par l'enfant dans le cadre d'un partage avec le groupe et préalablement organisé avec l'éducatrice.
- Il est important que chaque enfant apporte à l'école trois changes complets (chaussettes, sous-vêtement, pantalon, haut, pull)

Les jouets ou autres objets ne sont pas acceptés dans l'ambiance. Il est indispensable que la concentration et le plaisir de l'enfant soient orientés vers le matériel pédagogique.

L'enfant est à l'école dans une dynamique d'apprentissage et de travail ; les parents doivent s'assurer que leur enfant l'a bien compris.

En dehors de la tétine et du doudou pour les 3-6, aucun doudou ou jouet n'est accepté.

XII/ Matériel pédagogique

Le matériel pédagogique des classes est précieux et en un seul exemplaire. Si vous découvrez dans les poches de votre enfant un objet que vous ne connaissez pas, il s'agit peut-être d'un élément de ce matériel. Aidez-le à le rapporter en lui faisant prendre conscience qu'il manquerait à un autre enfant ou à la classe.

Dans l'ambiance 6-12 ans, chaque enfant doit prendre soin du petit matériel (cahier, classeur, trousse et fichier) et les parents sont responsables du renouvellement du matériel de la trousse.

XIII/ Suivi pédagogique des enfants

L'évolution de vos enfants fait l'objet d'un suivi quotidien par les éducatrices grâce à leurs observations consignées dans un dossier de suivi.

Deux rendez-vous individuels seront proposés entre parents et éducatrices afin de rendre compte des progrès de chaque enfant, l'un en fin de premier semestre et l'autre à la fin du deuxième semestre. A l'issue de ce rendez-vous, les parents reçoivent un bilan. Cependant, en cas de nécessité, parents ou éducatrices pourront demander un rendez-vous pour se rencontrer à tout moment durant l'année scolaire. Les rendez-vous non honorés ne seront pas reportés.

Tout au long de l'année, parents et éducatrices sont invités à signaler tout changement d'attitude (en classe ou à la maison) ou toute difficulté passagère, même minime, pour une meilleure prise en compte des besoins de chaque enfant.

XIV/Discipline

Les enfants sont tenus de respecter les droits et devoirs généraux que ce soit dans l'ambiance ou dans tous les temps périscolaires (cf annexe 2).

En cas de manquement répété à ces règles, un contrat de comportement pourra être mis en place en concertation avec la famille.

Une exclusion temporaire pourra être prononcée en cas de manquement de respect au règlement, grave ou répété.

XV/Vie associative

Les parents sont adhérents de l'association Le Renard et la Rose et sont invités à s'investir dans différents projets au sein de commissions appelées "cercles".

Il existe un cercle directement lié à la vie de l'école nommé Cercle Vie de l'École. Nous vous invitons vivement à y participer pour renforcer vos liens entre parents et organiser des événements !

(Voir en annexe II- la façon dont s'organise le Renard et la Rose).

Hygiène et sécurité

Nous avons fait le choix de déléguer le ménage des locaux à une entreprise. Néanmoins, chaque week-end avant chaque vacances, le Cercle Vie de l'Ecole sollicite l'ensemble des parents pour contribuer à un grand ménage et petits travaux, indispensables au bon entretien du lieu. Chaque famille doit y participer au moins deux fois dans l'année.

Par ailleurs, si un protocole sanitaire est en cours, il est obligatoire de s'y conformer.

I/ Règles d'hygiène

La mise en place des apprentissages dans le domaine de l'hygiène dispensée à la maison doit se généraliser à l'école.

L'hygiène aux toilettes doit être respectée : tirer la chasse d'eau, utiliser correctement le papier hygiénique, se laver les mains et se sécher les mains,...

II/ Poux

Les enfants ayant des poux doivent être traités. Il vous est demandé d'en avvertir dès que possible un membre de l'équipe pédagogique afin de prévenir leur propagation.

III/ Maladie

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse.

L'équipe éducative appellera la famille à partir de 38°C de fièvre ou en cas de symptômes tels que diarrhée, vomissement,.... Nous rappelons également que l'équipe ne peut administrer aucun médicament selon la réglementation en vigueur, sauf Projet d'Accueil Individualisé et ordonnance expressément remise à l'éducatrice en charge de l'ambiance.

La photocopie du carnet des vaccinations doit nous être fournie chaque début d'année et doit être à jour.

En cas de non vaccination, un certificat de contre-indication médicale sera demandé. Sans ce document, l'enfant ne pourra pas être accueilli à l'école.

Sauf en cas de maladie dont la convalescence dépasse les 6 semaines, nous ne pourrions diminuer les frais de scolarité pour cause d'absence.

IV/ Accidents

En cas d'accident l'équipe fera appel aux sapeurs-pompiers ou au SAMU.

Elle prendra toutes les mesures nécessaires et s'engagera à prévenir les parents dans les meilleurs délais.

L'équipe pédagogique est formée aux premiers secours (PSC1).

V/ Premiers secours

Une trousse à pharmacie est attribuée à chaque ambiance et respecte les obligations imposées par l'Education Nationale.

- Aucun antalgique ne sera délivré (sauf ordonnance)
- En cas d'écorchure : désinfection de la plaie à l'eau et au savon
- En cas de brûlure : maintien sous l'eau fraîche
- En cas de coup ou bleu : pose d'une poche de glace.

VI/ Sécurité

Comme dans tous les établissements publics, sont interdits à l'école :

- les écharpes,
- les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables, etc.),

-les armes ou les jouets imitant les armes

Sont également interdits à l'école : les sucettes, bonbons, jeux électroniques, et objets de valeur.

VII/ Assurances

Les parents doivent souscrire à une assurance "responsabilité civile / scolarité" pour l'enfant scolarisé. Une attestation sera demandée à l'inscription. Les enfants ne seront pas admis en classe sans attestation d'assurance.

Tout matériel détérioré ou cassé par l'élève devra être remplacé aux frais de la famille.

Il est également conseillé de souscrire une assurance individuelle accident, au cas où l'enfant se blesserait seul et elle est obligatoire pour toutes les sorties.

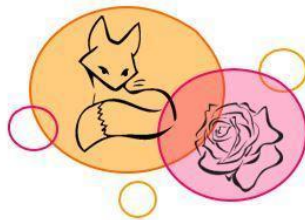
Rupture

Dans l'éventualité d'une mésentente grave entre les parents et l'équipe éducative ou d'un comportement irrespectueux voire dangereux de l'enfant vis à vis des autres enfants, de l'équipe ou du matériel, l'école se réserve la possibilité de rompre son engagement vis à vis de la famille avec pour conséquence l'annulation de l'inscription de l'enfant ou des enfants de la famille concernée, sans recours possible.

Avant toute rupture, un travail de dialogue, de concertation et de recherche de solutions sera effectué entre l'équipe éducative et les parents afin d'éviter d'en arriver au retrait définitif d'un enfant. Cependant, cette mesure sera inéluctable si aucune solution n'est trouvée et si le problème demeure.

L'équipe éducative se réunira avec les parents, pour les informer de la situation et mettre en place une démarche éducative commune. Une décision d'aménagement du temps scolaire (passage à mi-temps par exemple) ou autres aménagements peuvent-être pris par l'équipe pédagogique en concertation avec la famille.

Si dans les semaines qui suivent, les résultats ne montrent pas d'amélioration pour le bien-être de l'enfant et du groupe, la direction pourra décider du retrait définitif de l'enfant. Cette décision n'est susceptible d'aucun recours, et entraîne l'arrêt de paiement de la scolarité.



ANNEXE I

Droits et devoirs à l'école le Renard et la Rose : à lire avec votre enfant

DROITS

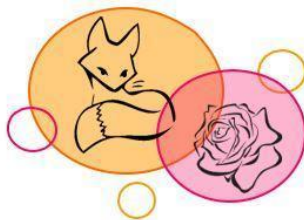
J'ai le droit :

- d'apprendre
- de vivre et apprendre en sécurité à l'école, à l'abri de toutes agressions physiques ou verbales de la part de qui que ce soit
- de penser librement et d'être respecté dans mon individualité
- d'être respecté par tous, de n'être ni humilié, ni insulté, ni jugé, ni comparé aux autres, par les éducateurs, les autres enfants et les adultes en général.
- d'avoir des activités dans une atmosphère calme, conviviale et agréable pour tous
- d'avoir un accompagnement de qualité correspondant à mon niveau
"aide moi à agir par moi-même",
"aide moi à découvrir le monde",
"aide moi à penser par moi-même"
- de vivre et apprendre dans un endroit rangé, propre et bien entretenu ainsi que dans de bonnes conditions d'hygiène
- de voir prise en compte de façon bienveillante et objective ma situation personnelle
- d'avoir un "environnement préparé" pour grandir : matériel dans la classe, matériel dans le jardin
- de ne pas être bousculé et d'être au calme pendant les changements de classe et les "récréations"
- d'intervenir et d'être écouté en classe après avoir levé la main silencieusement et à condition que ce soit pour une intervention réfléchie et constructive.
- d'exposer mes arguments, de donner des explications en cas de non-respect des règles de vie de l'établissement.

DEVOIRS

J'ai le devoir :

- de permettre aux autres d'apprendre
- d'être poli, respectueux vis à vis de l'équipe éducative, des camarades et de ne tenir aucun propos moqueur ou agressif
- d'écouter les autres
- de ne manifester aucune violence physique
- d'être le plus honnête possible : tricheries et mensonges n'ont pas lieu d'être
- de respecter les plus jeunes tant dans les propos que dans l'attitude
- de respecter le temps de repos des plus jeunes
- de ne pas apporter d'objets interdits qui seront immédiatement retirés
- d'être présent et d'arriver à l'heure
- de ne pas dégrader les locaux ainsi que le matériel mis à ma disposition ; je devrai réparer ce que je dégrade
- de respecter l'environnement matériel et vivant (végétation, animaux) et les lieux environnant l'école (parking, voisinage, espaces fleuris...)
- de me déplacer en marchant calmement dans l'établissement, sans cris ni bousculades
- de lever la main silencieusement pour demander la parole et d'attendre mon tour pour intervenir en respectant le temps de parole des éducateurs et des camarades
- si j'en ai un, de respecter mon plan de travail ainsi que les dates et consignes du travail donnés par les éducateurs
- de déjeuner ou goûter proprement dans la salle commune et de nettoyer ensuite
- de respecter les règles d'hygiène
- d'avoir une tenue compatible avec la pratique du sport
- de respecter les règles de vie de chaque lieu



ANNEXE II

La Gouvernance partagée de l'association Le Renard et la Rose

La gouvernance partagée a l'ambition d'offrir un cadre propice à la coopération en se donnant les moyens de vivre le projet associatif avec :

- des outils d'intelligence collective,
- une façon d'être ensemble,
- des instances et des processus de réunions qui favorisent au maximum la bienveillance vis à vis de soi-même et vis à vis des autres, l'autonomie des personnes, tout en étant relié à la raison d'être de l'association (ce pourquoi nous sommes réunis).
-

La prise de responsabilité, la créativité et l'authenticité sont les ferments choisis pour "faire ensemble".

Chaque parent est invité à s'initier à ces pratiques en participant aux instances associatives et en participant à des ateliers découvertes proposés régulièrement.

Les instances de l'association

Des cercles opérationnels (Vie de l'école ; Pédagogie ; Communication ; finances ; développement...) : constitués de bénévoles, de parents d'élèves, de salariés, permettant la mise en oeuvre et la gestion des différentes activités de l'association : l'école, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), le jardin inclusif et sensoriel, les ateliers Montessori, les Ateliers Gouvernance Partagée ainsi que les nouveaux projets (Tiers-lieu, habitat inclusif...)

Un cercle de Pilotage : constitué de représentants des cercles opérationnels (1ers et 2ds liens) et des membres fondateurs, en charge de l'administration de l'association et des grandes orientations.

Un Bureau : constitué de 3 co-présidents(es), 1 trésorier, issus du cercle de Pilotage

Un Cercle Coeur : constitué des fondateurs, veillant au respect de la raison d'être de l'association